

وقد تشرق الشمس من حزننا غارية
ينطق الجوع منذ ولادتنا ويشب بنا الموت والأثرية
وأجانب مهما نقاتل
والحاكمون الخصايا هم العرب العارية



Situations coloniales en Palestine et en Algérie : entre similitudes et spécificités

Abaher El Sakka

Associate Professor en sociologie, Department of Social and Behavioral Sciences, Université de Birzeit (Palestine)

Abaher El Sakka, co-auteur de l'ouvrage *al-Huwiyya al-Falastiniyya* [L'identité palestinienne] (2013, Masarat) et auteur de *L'histoire sociale de Gaza sous l'occupation britannique* (2025, à paraître aux Éditions de l'Atelier), a été invité dans le cadre du cycle de tables rondes de l'IRMC « *Penser la question palestinienne depuis le Maghreb* ». Il est intervenu à la Bibliothèque nationale de Tunisie le 11 janvier 2025 aux côtés d'Arthur Asseraf et Raouf Farrah, lors de la table ronde sur « *Les outils de la domination coloniale en Algérie et en Palestine* », organisée par Augustin Jomier et Adrien Thibault et modérée par Muriam Haleh Davis.

Cet article propose une analyse des différences entre les situations coloniales française en Algérie et sioniste en Palestine, en termes de rhétorique coloniale, de structure de domination et de modalités de résistance.



La résistance palestinienne a été influencée par l'expérience algérienne, tant sur le plan organisationnel et théorique que sur le plan pratique. En effet, cette dernière a été considérée comme un modèle à suivre et une école militante auprès de laquelle les Palestiniens cherchaient à acquérir un professionnalisme révolutionnaire. Elle a ainsi constitué le matériau de base des rêves et des aspirations des révolutionnaires palestiniens dès les années 1950-1960, en raison de ce qu'elle représentait comme modèle de lutte de libération « héroïque » et « sacrificielle », ayant pu l'emporter sur le colonialisme français. Elle a été une source d'inspiration en particulier pour le mouvement du Fatah, ce qui s'est reflété dans les écrits de certaines brigades de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'Algérie constitue également une base révolutionnaire qui a soutenu inconditionnellement la résistance palestinienne,

sur le plan matériel autant que politique – et ce sans interférer dans les affaires palestiniennes internes, comme le soulignent de nombreux dirigeants du Fatah.

Si les influences et les soutiens entre résistances palestinienne et algérienne sont centraux, et si les deux modèles coloniaux imposés en Palestine et en Algérie comptent de nombreux points communs¹, ces situations coloniales ne peuvent toutefois pas se confondre.

Cette recherche se propose d'opérer une comparaison nuancée entre ces deux situations – l'une révolue, en Algérie, l'autre toujours actuelle, en Palestine – de colonialité, entendue comme l'arrivée d'une population étrangère sur un territoire préalablement habité avec l'accord de puissances européennes (en l'occurrence, la France et le Royaume-Uni). Un certain nombre de différences peuvent en effet être observées entre les deux cas, en particulier sur le plan rhétorique, structurel, et sur le plan de la résistance des populations contre l'imposition du modèle colonial.

Deux systèmes de justification du colonialisme de peuplement

L'un des premiers aspects qu'il semble pertinent de soulever relève de l'effort rhétorique de justification, par les puissances coloniales, de l'imposition de leur contrôle sur ces territoires préalablement habités. Bien que les deux colonisateurs aient invoqué l'héritage historico-religieux pour prouver leur droit à coloniser la terre, l'utilisation qu'ils en ont fait diffère.

Le système de justification du colonialisme français se fondait sur l'idée d'une modernisation du territoire à coloniser et de l'émancipation des populations autochtones, considérées comme immatures. Dans sa rhétorique coloniale, il prétendait éclairer et moderniser les Algériens en leur apportant les lumières occidentales. Afin de conférer une légitimité historique et civilisationnelle à la colonisation française de l'Algérie, la

1. Voir l'article de Raouf Farrah *supra*, p. 43-47.

حُرّاً حتّى من نفس

بالتّاح وَحَاةِ وَيَسْعِيدُ الْفَلَسْطِينِيَّةِ

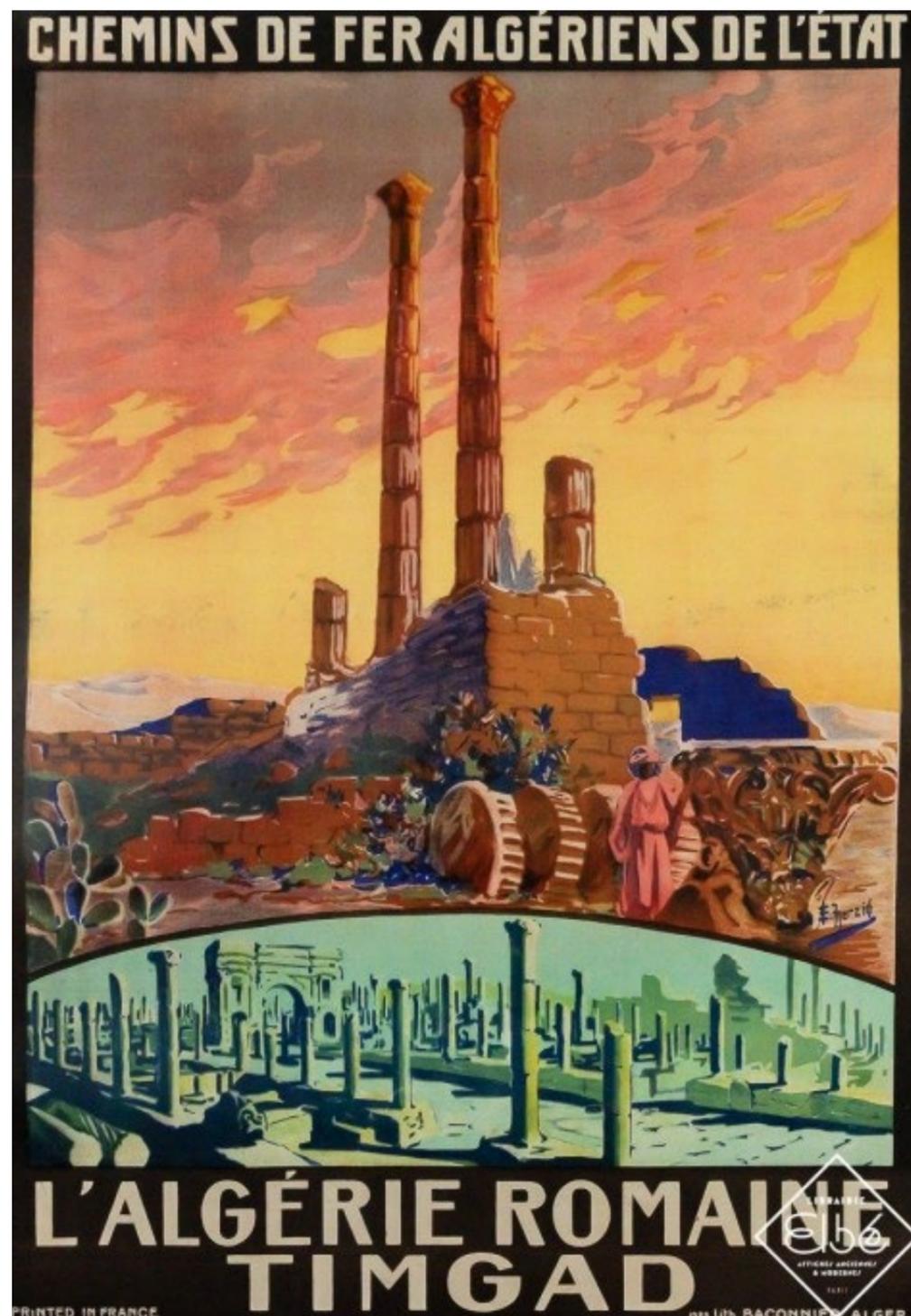


Illustration 1. Affiche coloniale de la Compagnie française des chemins de fer algériens de l'État (CFAE) datant de 1925. La mise en avant des ruines de Timgad – avec leurs colonnes dressées comme traces d'un héritage romain légitimant la présence française – est associée à la modernité du réseau ferroviaire, symbole de la puissance technique et civilisatrice. © galerie123.com

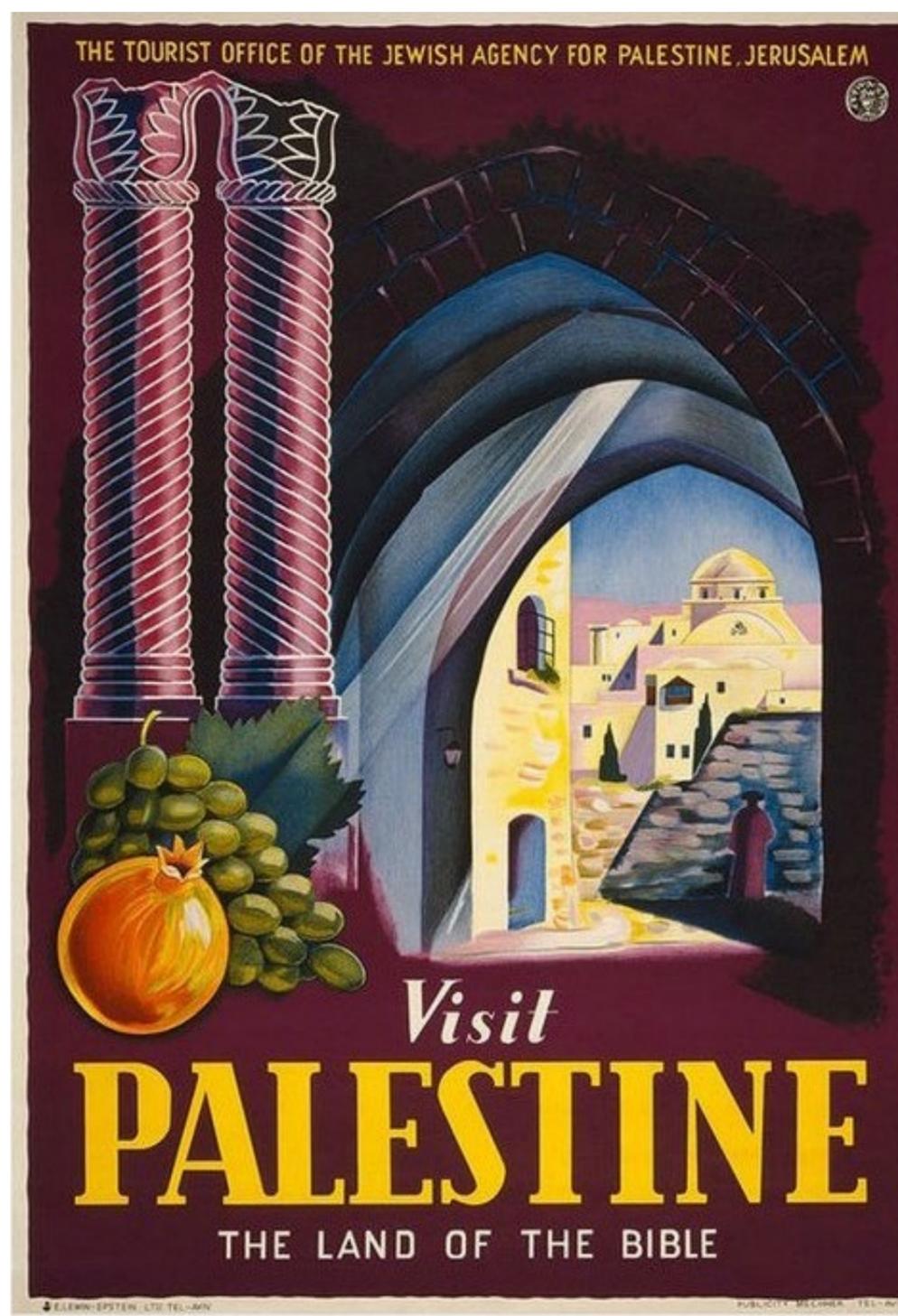


Illustration 2. Affiche coloniale de l'Agence juive pour la Palestine datant de 1936. Elle associe symboles religieux et paysagers : colonnes antiques, vues idéalisées de Jérusalem/AI-Qods, fruits emblématiques (grenade, raisin). Cette mise en scène promeut la Palestine comme « terre biblique », mobilisant à la fois l'héritage antique et l'imaginaire spirituel pour encourager le projet colonial et inscrire la présence juive dans une continuité historique. © vintagraph.com

France se référerait à un héritage latino-chrétien (voir ill. 1). Les rappels constants du passé romano-chrétien du territoire, les tentatives de christianisation des Algérien-nes, l'imposition d'un discours de division de la société algérienne entre Arabes et Berbères et la revendication de l'existence d'origines européennes pour les Amazigh-es algérien-nes montrent l'importance du référentiel religieux chrétien dans la rhétorique coloniale française.

Le système de justification du colonialisme israélien, quant à lui, repose sur une idée différente : celle du retour d'un peuple à une terre promise et d'un État colonial comme « salut » de l'état d'« exil » de la diaspora juive. Cette idée, centrale dans les discours sionistes, signifie la réintégration de l'histoire juive biblique dans l'histoire sioniste, en la reconnectant à un événement historique/civilisationnel juif en Palestine qui permet d'établir une continuité entre un passé hébraïque de souveraineté juive sur la terre sacrée d'Israël et un présent sioniste se renouvelant dans la recolonisation de la Palestine (voir ill. 2). À la différence de l'entreprise coloniale française en Algérie, le colonialisme israélien en Palestine peut être considéré comme « l'instrument de la construction d'une nation et non l'émanation d'un nationalisme déjà constitué » (Sayegh, 1968 [1965], p. 8).

Malgré la différence de système de justification entre les deux colonialismes, notamment en ce qui concerne le recours à la religion, le discours colonial sioniste s'inscrit en continuité de son homologue européen, puisqu'il puise ses racines dans l'ambition coloniale occidentale et s'appuie sur la même source idéologique orientaliste. À l'instar des dirigeants coloniaux français, il considère en effet la Palestine comme un espace pouvant être colonisé, et les Arabes comme quelques tribus ou autres groupes de nomades non sédentarisés et donc, selon un positionnement suprémaciste, comme inférieurs. En outre, les sionistes, comme les Français, étaient en « mission civilisatrice » en Orient, comme l'assumait, dès le début du sionisme politique, Theodor Herzl, père fondateur du mouvement : « Nous formerions là-bas un élément d'un mur contre l'Asie, ainsi que l'avant-poste de la civilisation contre la barbarie². » La mission civilisatrice occidentale en Palestine ne vise toutefois

2. HERZL Theodor, 1990 [1896], *L'État des Juifs*, Paris, La Découverte, traduit de l'allemand par C. Klein, p. 47. Sur ce point, voir l'article de Michèle Sibony et al. *supra*, p. 19-31.

pas à permettre aux peuples autochtones de se développer selon les termes du colonialisme européen, mais bien à construire une citadelle avancée de la civilisation occidentale à la périphérie d'un Orient arriéré.

Deux types de colonialisme de peuplement

Au-delà de la dimension rhétorique, les entreprises française et sioniste partagent une même essence de colonialismes de peuplement mais différent quant au type de colonialisme de peuplement mis en œuvre. Alors que le modèle de kibboutz/colonie pure, suivant lequel la population autochtone doit s'effacer afin qu'une autre population se substitue à elle (voir ill. 3), a prévalu dans le cas sioniste, les politiques colonialistes françaises ont choisi de faire de l'Algérie une « colonie ethno-classiste » dans laquelle les Algérien·nes constituaient la classe ouvrière et paysanne de leurs maîtres coloniaux français (voir ill. 4 et 5). Néanmoins, la confiscation et l'appropriation des terres au profit des colons, ainsi que la violence totale comme moyen et comme fin, sont présentes des deux côtés et constituent des éléments structurels de la colonisation de peuplement³, tout comme le désir de permanence et de survie à long terme.

Une autre différence majeure entre les deux colonisations concerne le modèle de destruction structurelle mis en œuvre. Le colonialisme français en Algérie s'est caractérisé par la violence (massacres, génocides ciblés, démolitions et incendies de villages entiers) en vue d'une intégration ou d'une assimilation ultérieure. Durant les premières années de la colonisation (1830-1870), 250 000 à 400 000 Algérien·nes ont été tué·es en Algérie (Kateb, 2001), et plus d'un million et demi de personnes au cours des sept années de la guerre de libération menée en Algérie et en France. Par contraste, la déportation massive a longtemps été la manifestation dominante et la caractéristique principale de la destruction et de l'effacement de la société palestinienne autochtone. Les Palestinien·nes ont été soumis·es à une double violence coloniale : par les autorités britanniques et les bandes sionistes durant le mandat britannique sur la Palestine, puis par

Illustration 3. Affiche coloniale de l'Agence juive pour la Palestine datant des années 1930. Ses champs ordonnés et vergers d'orangers, signes d'abondance, sont ici associés à l'imaginaire d'une terre inhabitée à « visiter » et à « ressusciter ». © zazzle.com

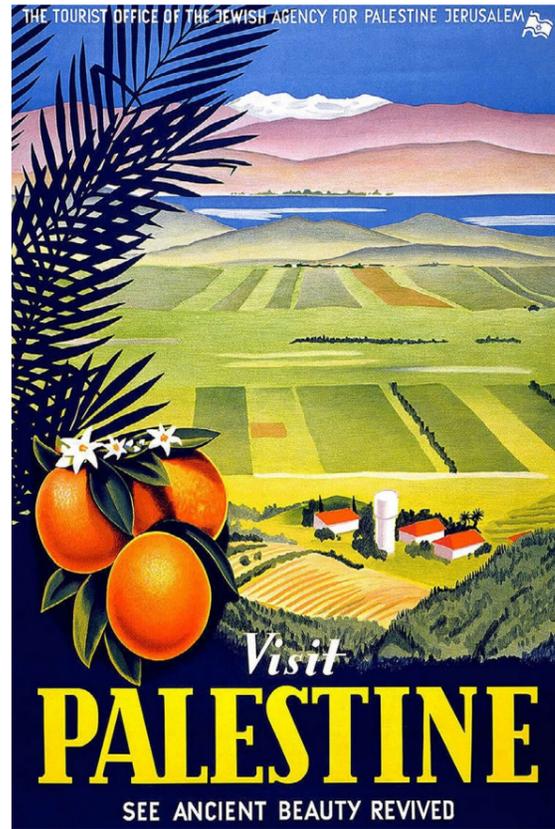
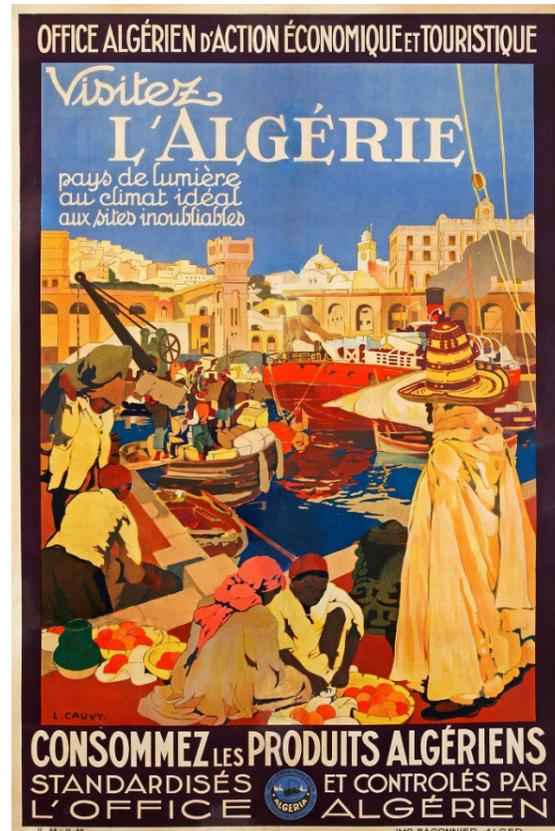


Illustration 4. Affiche coloniale de l'Office algérien d'action économique et touristique (Ofalac, France) datant des années 1930. Si elle appelle également à « visiter » l'Algérie, elle montre une ville animée par son port et ses marchés, où œuvrent des travailleur·es représenté·es en tenues traditionnelles. © Antoine Pascal/akg-images



l'État d'Israël à partir de sa création en 1948, qui a entraîné l'exode d'environ 850 000 Palestinien·nes et la destruction de 518 villages (Abu Sitta, 2000 [1998]). Ces expulsions se sont accompagnées d'une politique d'éradication ethnique et spatiale et de massacres qui ont été appréhendés selon différents cadres conceptuels par de nombreux·ses chercheur·es : sociocide (Abdel Jawad, 2006), exclusion de masse (Ophir *et al.*, 2009, p. 22), spaciocide (Hanafi, 2009), politicide, *etc.* Ainsi, contrairement au colonialisme français, le colonialisme sioniste n'a pas cherché à faire des Palestinien·nes des « musulman·es » au sein du système colonial sioniste, mais plutôt



Illustration 5. Affiche coloniale de 1930, réalisée pour le centenaire de la colonisation française en Algérie. Les vastes champs cultivés, fruits abondants et machines agricoles traduisent l'imaginaire d'une terre transformée et rendue productive par le colon, figure dominante supervisant des travailleurs locaux. © Henri Dormoy

en tant qu'Algérien·nes et que Palestinien·nes. Dans les deux cas, l'État colonial divise et fragmente les populations autochtones à partir de considérations ethniques ou confessionnelles : ces dénominations assignent leurs membres à un *culte* dans le cas français, par distinction des juif·ves et des chrétien·nes, et à une *culture* dans le cas palestinien, par distinction des juif·ves, des Tcherkesses (Circassiens), des bédouin·es, des bahais et des druzes. Le traitement dont ces dernier·es, entre autres, font l'objet, est à ce titre parlant (Firro, 2019, p. 361), les autorités coloniales ayant favorisé le renforcement du particularisme druze depuis 1948 afin de les séparer du reste des Arabes palestinien·nes.

Une autre similarité tient au fait que, autant en Algérie qu'en Israël, les cas de naturalisation des populations colonisées sont extrêmement rares, ce qui s'explique par la nature suprémaciste des deux régimes coloniaux, œuvrant à séparer structurellement les populations habitant sur le territoire en fonction de leur appartenance réelle ou supposée à une religion ou à une origine ethnique. Ainsi, environ 6 000 Algérien·nes ont demandé la nationalité française entre 1865 et 1920, soit un nombre très modeste (Blévis, 2003b, p. 46). Dans le cas sioniste, tandis que la citoyenneté israélienne a été imposée aux Palestinien·nes de la « première colonie » (*al-musta'mara al-awla*, actuel Israël) resté·es en Palestine après l'exode massif de 1948 (Nakba), l'État colonial continue de les différencier des citoyen·nes juif·ves du point de vue de la nationalité. En outre, la citoyenneté israélienne n'a pas été accordée aux habitant·es de la « deuxième colonie » (*al-musta'mara ath-thania*, Cisjordanie), celle-ci étant considérée comme territoire occupé depuis 1967, suivant les différentes résolutions des Nations unies. Dans le cas des habitant·es de Jérusalem-Est, la citoyenneté leur est au contraire accessible mais fait l'objet d'un faible nombre de demandes, en raison de leur refus de légitimer l'occupation.

Deux modèles de résistance au colonisateur

Enfin, en Palestine comme en Algérie, les colonisateurs ont rencontré une résistance à la fois durable et intermittente. Quarante ans ont été nécessaires à la colonisation française pour s'emparer de la totalité du territoire algérien,

à effacer et même éliminer l'ensemble de la communauté palestinienne par le biais de déplacements forcés et de l'établissement d'un État « saint » pour un peuple « saint » sur une terre « sainte ».

Comparer le colonialisme français en Algérie et le colonialisme sioniste en Palestine nous permet néanmoins d'identifier des similarités dans leur négation de l'existence même des peuples autochtones. La dénomination des deux groupes – « Français musulmans d'Algérie » (de 1944 à 1962) et « citoyens arabes d'Israël » (depuis 1948) – témoigne du refus conjoint des deux puissances coloniales de les reconnaître

3. Voir l'article de Raouf Farrah *supra*, p. 43-47.

durant lesquels la résistance est passée par des stades multiples. Les revendications politiques ont connu un certain nombre d'évolutions majeures : demandes de réformes, puis revendications d'égalité des droits et d'une citoyenneté complète, jusqu'à l'exigence de la fin de la colonisation et de l'indépendance totale de l'Algérie. La résistance palestinienne a également connu de multiples formes de lutte jusqu'à aujourd'hui, au gré des transformations, du reflux ou de la marginalisation de certaines orientations, de l'émergence de nouveaux-elles acteur-ices et de l'évolution du contexte, en perpétuelle transformation. Les champs politiques, les acteur-ices qui les composent, leurs positionnements idéologiques et leurs discours nationalistes se sont transformés tout au long de la colonisation.

Une différence importante entre les résistances algérienne et palestinienne tient à la manière dont a été mobilisée la religion. Alors que la société palestinienne se caractérise par une diversité confessionnelle, doctrinale et religieuse, la religion a agi en Algérie comme composante identitaire et l'islam comme facteur d'unité. En effet, les Algérien-nes étaient presque exclusivement musulman-es, du double fait que l'administration coloniale avait accordé la citoyenneté française aux juif-ves d'Algérie (par le décret Crémieux de 1870) et que les politiques de christianisation étaient demeurées très limitées. En outre, la plupart des Algérien-nes appartenaient à l'école malékite, en l'absence d'autres courants. Une autre distinction tient à l'usage, au cours de la révolution palestinienne, du terme *fedayin* (« ceux qui se sacrifient »), là où la révolution algérienne préférait celui de *moudjahidin* (« ceux qui font le djihad »), car la religion y tenait lieu d'idéologie de la résistance à même de mobiliser les masses (Colonna, 1974, p. 234). À rebours, si, en Palestine, la langue arabe est un facteur d'unité, elle est susceptible d'être un facteur de division en Algérie, car elle y cohabite avec d'autres, notamment le *tamazight*. Cet aspect a généré des conflits identitaires et politiques en lien avec les politiques de reconnaissance et d'arabisation mises en place après l'indépendance de l'Algérie, palpables dès la rédaction de la première Constitution de 1963 définissant l'Algérie comme un pays musulman lié à l'arabité. Le débat sur la place des popula-

tions amazighes dans l'Algérie indépendante s'est poursuivi jusqu'à la reconnaissance du *tamazight* comme langue officielle dans une révision constitutionnelle en 2002.

D'autres différences dans les formes prises par la résistance en Algérie et en Palestine peuvent également être soulignées. D'abord, la résistance palestinienne a été initiée à partir des rangs des réfugié-es palestinien-nes et de l'extérieur de la Palestine, contrairement à la révolution algérienne, lancée dans les campagnes et les montagnes depuis l'intérieur du territoire algérien. En outre, la géographie et le voisinage algériens ont soutenu et aidé le Front de libération nationale (FLN), contrairement à la petite géographie palestinienne et au voisinage arabe, qui ont drainé une grande partie des énergies révolutionnaires et ont contribué à contrecarrer toute tentative sérieuse de construire une base solide pour la résistance. Par ailleurs, la question de la lutte armée a été plus centrale et constante en Algérie que pour les Palestinien-nes (et en particulier pour le Fatah), l'histoire de la révolution algérienne ne comportant pas d'expérience ou d'option pour une « solution temporaire », comme ce fut le cas pour la résistance palestinienne. Enfin, les cas algérien et palestinien se caractérisent par d'importantes différences dans le style de direction et de traitement des autres partis/mouvements nationaux : d'une part, le FLN se caractérisait par la nature collective de sa direction, contrairement à Yasser Arafat (voir ill. 6), qui contrôlait tous les détails des affaires palestiniennes ; d'autre part, le FLN résolvait violemment ses conflits avec ses opposants et rivaux, comme le montre l'exemple de la lutte fratricide engagée contre le Mouvement national algérien (MNA) dirigé par Messali Hadj, tandis que l'on assiste davantage, dans le cas palestinien, à une sorte de consensus et de coalition des mouvements nationaux, malgré la domination historique du Fatah sur la scène palestinienne.

Pour conclure

Ainsi, la comparaison entre les colonialismes français en Algérie et sioniste en Palestine révèle à la fois des logiques communes et des divergences fondamentales. Les autorités coloniales s'appuient sur des dispositifs similaires de violence structurelle, de segmenta-

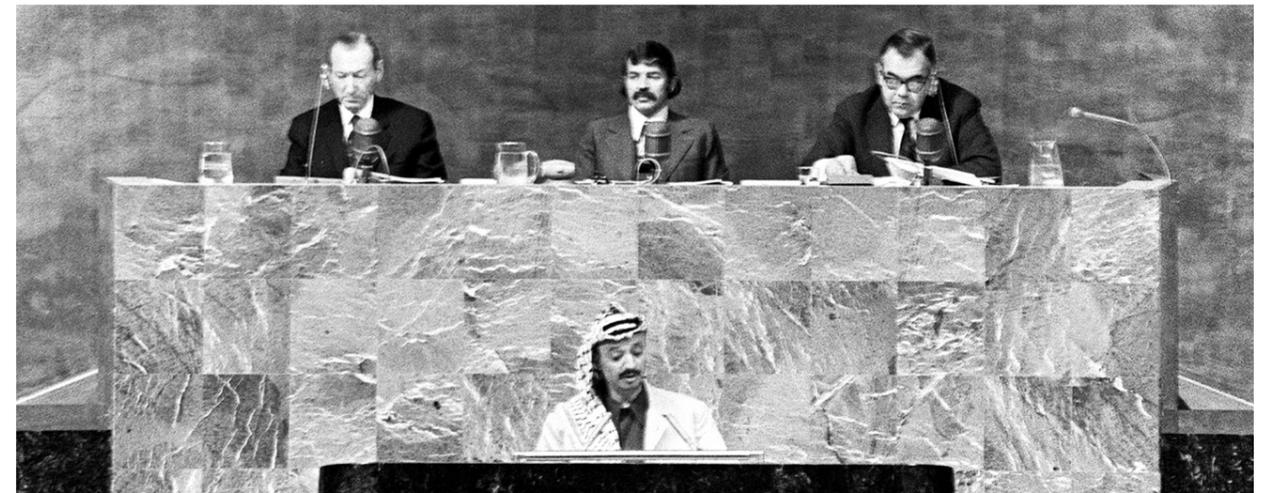


Illustration 6. Discours de Yasser Arafat (1929-2004), fondateur du Fatah et dirigeant de l'OLP, demandant la création d'un État palestinien lors de la 29^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 13 novembre 1974, présidée par le ministre algérien des Affaires étrangères Abdelaziz Bouteflika (1937-2021, en haut au centre). © AFP

tion sociale et de légitimation idéologique, mobilisant des récits historiques et religieux pour justifier leur domination. Toutefois, les formes spécifiques que prennent ces projets – l'intégration hiérarchisée des autochtones dans le cas français, l'effacement et le remplacement dans le cas sioniste – témoignent de conceptions distinctes de la colonisation et de la nation. Les Palestinien-nes comme les Algérien-nes, qui ont fait l'expérience d'une dépossession matérielle, symbolique et territoriale, ont opposé à ces entreprises coloniales des résistances multiformes, parfois inspirées des mêmes répertoires de lutte. Ces différences soulignent la nécessité d'analyses comparatives attentives à la fois aux analogies structurelles et aux spécificités politiques et historiques de chaque situation coloniale.

Références

ABDEL JAWAD Saleh, 2006, « The Arab and Palestinian Narratives of the 1948 War », in I. Rotberg (ed.), *Israeli and Palestinian Narratives of Conflict. History's Double Helix*, Indianapolis, Indiana University Press, p. 72-114.

ABU SITTA Salman, 2000 [1998], *The Palestinian Nakba, 1948: The Register of Depopulated Localities in Palestine*, Londres, The Palestinian Return Centre, 2^e édition.

BLÉVIS Laure, 2003a, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des "sujets français" en Algérie

coloniale », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 53, n° 4, p. 25-47.

BLÉVIS Laure, 2003b, « De la cause du droit à la cause anticoloniale. Les interventions de la Ligue des droits de l'homme en faveur des "indigènes" algériens pendant l'entre-deux-guerres », *Politix*, vol. 62, n° 16, p. 39-64.

COLONNA Fanny, 1974, « Le système d'enseignement de l'Algérie coloniale », *Archives européennes de sociologie*, vol. 13, n° 2, p. 195-220.

FIRRO Kais Medi, 2019, *Druzes fi zaman al-ghafila: min al-mihrat al-Filastini ila al-bunduqiyya al-Israïliyya [Les druzes au temps de l'inconscience : de la charrue palestinienne au fusil israélien]*, Beyrouth, Institut des études palestiniennes.

HANAFI Sari, 2009, « Spacio-cide : politique coloniale, invisibilité et rezonage en territoire palestinien », *Affaires arabes contemporaines*, vol. 2, n° 1, p. 106-121.

KATEB Kamel, 2001, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Paris, INED-PUF.

KIMMERLING Baruch, MIGDAL Joel S., 2003, *The Palestinian People: A History*, Cambridge, Harvard University Press.

OPHIR Adi, GIVONI Michal, HANAFI Sari, 2009, *The Power of Inclusive Exclusion. Anatomy of Israeli Rule in the Occupied Palestinian Territories*, Brooklyn, Zone Book.

SAYEGH A. Fayez, 1968 [1965], *Le colonialisme sioniste en Palestine*, Paris, Éditions Cujas.